

# Informations Rapides

ISSN 0151-1475

30 juin 2009 - n° 175

## Série « Principaux Indicateurs »

### ■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques - 1<sup>er</sup> trimestre 2009

Thème "Comptes de la Nation"

#### Avertissement

Fondée sur une source d'information directe moins complète que les comptes annuels (en particulier pour les administrations publiques locales et de sécurité sociale), le profil de la dette trimestrielle demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

La seule observation de l'évolution de la dette en cours d'année ne permet pas de présager celle du déficit public. Pour passer de la dette au déficit, il faut prendre en compte à la fois la variation des actifs financiers et celle des autres comptes financiers à payer et à recevoir. Ces postes peuvent s'avérer fluctuants à court terme.

À la fin du premier trimestre 2009, la dette publique de Maastricht, qui est une dette brute, s'établit à 1 413,6 Mds€, en hausse de +86,5 Mds€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle se situe approximativement (voir encadré) à 72,9%, en hausse de 4,8 points par rapport au trimestre précédent. La progression de la dette publique nette est moindre (hausse de 37,2 Mds€, soit +2,2 points de PIB, voir page 3).

La contribution de l'État à la progression de la dette publique de Maastricht s'élève à +44,5 Mds€. Celle des organismes divers d'administration centrale (ODAC) augmente de 46,9 Mds€ pour s'établir à 156,0 Mds€ en raison de la reprise d'une partie de la dette du régime général par la Cades (16,9 Mds€) et de la progression de l'endettement de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) à hauteur de 33,7 Mds€. La progression de l'endettement de la SFEF n'a toutefois pas d'impact sur l'évolution de la dette nette (voir page 3).

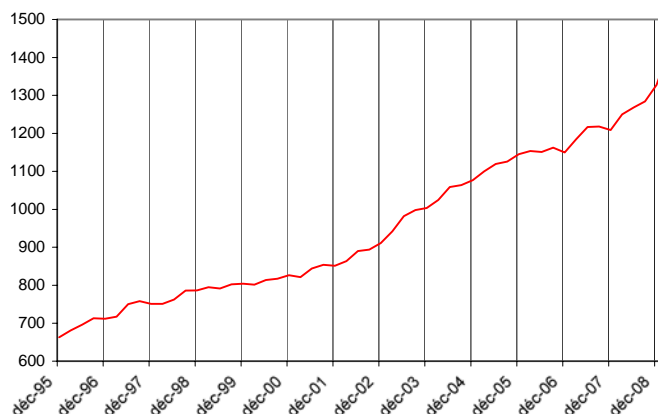
La contribution des administrations publiques locales à la dette de Maastricht diminue de 3,9 Mds€, soit un rythme comparable à celui observé les années précédentes au cours du premier trimestre. Celle des administrations de sécurité sociale diminue de 1,1 Md€ : la reprise de dette du régime général par la Cades a plus que compensé la progression de la dette du régime général et l'emprunt bancaire que l'ACOSS a contracté pour rembourser à l'État 10,0 Mds€ de billets de trésorerie émis à la fin de l'année dernière.

Tableau 1 : la dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)

	2007T4	2008T1	2008T2	2008T3	2008T4	2009T1
Ensemble des administrations publiques	1 208,8	1 249,8	1 268,5	1 284,2	1 327,1	1 413,6
dont État	929,2	965,0	984,9	996,2	1 036,2	1 080,7
Organismes divers d'adm. centrale	97,7	95,6	90,7	94,8	109,1	156,0
Administrations publiques locales	136,7	133,0	132,8	134,3	146,7	142,8
Administrations de sécurité sociale	45,2	56,1	60,2	59,0	35,1	34,0

Source : Comptes nationaux base 2000 - Insee, DGFIP, Banque de France

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques (Mds€)



INSEE

Institut National de la Statistique et des Études Économiques - Direction Générale 18, bd A. Pinard 75675 Paris Cedex 14  
Directeur de la publication : Jean-Philippe Cotis.

Adresse Internet : <http://www.insee.fr>

**Tableau 2 : la dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par instrument (en Mds€)**

	2007T4	2008T1	2008T2	2008T3	2008T4	2009T1
Ensemble	1 208,8	1 249,8	1 268,5	1 284,2	1 327,1	1 413,6
Dépôts	18,7	15,2	15,8	16,0	23,5	20,7
Titres autres qu'actions et participations	1 003,1	1 040,9	1 055,8	1 070,3	1 117,1	1 214,0
dont titres de court terme	107,9	131,0	124,7	150,4	178,3	218,4
dont titres de long terme	895,2	910,0	931,2	920,0	938,8	995,6
Crédits	186,9	193,6	196,9	197,9	186,6	178,9
dont crédits à court terme	25,1	39,3	45,9	46,3	16,5	17,1
dont crédits à long terme	161,8	154,3	151,0	151,6	170,1	161,9

Source : Comptes nationaux base 2000 - Insee, DGFIP, Banque de France

### Définitions

La dette trimestrielle couvre, comme pour les résultats annuels, l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux. Sont ainsi pris en compte les passifs de l'État, des organismes divers d'administration centrale (ODAC), des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale. La Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) porte la majorité de la dette des ODAC, secteur dans lequel elle est classée.

La dette au sens du traité de Maastricht est une dette brute au sens où on ne lui soustrait pas les actifs financiers que détiennent les administrations publiques.

La dette au sens de Maastricht est toutefois consolidée : sont donc exclus de la valeur de la dette les éléments de passif d'une administration détenus par une autre administration. Il en est ainsi particulièrement des dépôts.

La dette au sens du traité de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement. Ainsi, les intérêts courus non échus ne sont pas compris dans l'évaluation des instruments ni les fluctuations du cours des titres. En revanche, la réévaluation de la valeur de remboursement des obligations indexées sur l'inflation (OATi, CADESi et BTANi) est prise en compte chaque trimestre.

La dette au sens de Maastricht ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers. En sont exclus les produits financiers dérivés, les intérêts courus non échus ainsi que les autres comptes à payer et à recevoir.

L'ensemble de ces éléments explique la différence observée avec le total des passifs publiés par la Banque de France dans le cadre des comptes nationaux financiers.

### Diffusion

Dans le cadre du règlement du Conseil CE 1222/2004, l'Insee transmet depuis le 31 décembre 2005 à Eurostat les résultats actualisés relatifs au calcul de la dette au sens de Maastricht sur une base trimestrielle. Les données des pays membres de l'Union européenne figurent sur le site d'Eurostat à l'adresse : <http://epp.eurostat.cec.eu.int>. Ces données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques sont différentes de celles qui figurent dans cet « Informations Rapides ». La notion de consolidation est en effet différente : dans la publication européenne, pour chaque sous-secteur ne sont exclus que les passifs détenus par le même sous-secteur ; dans cette publication (tableau 1) sont non seulement exclus les passifs détenus par le même sous-secteur mais également par les autres sous-secteurs des administrations. Les données par sous-secteur du tableau 1 sont donc inférieures à celles de la publication européenne, mais elles présentent l'avantage d'être sommables pour fournir le total du secteur.

Les données de dette des administrations publiques sont différentes des valeurs publiées mensuellement par l'AFT sur son site [www.aft.gouv.fr](http://www.aft.gouv.fr) pour plusieurs raisons. D'abord, les données de l'AFT ne concernent que l'État alors que le champ de la dette de Maastricht est plus large. Ensuite, les données de l'AFT ne couvrent que la dette négociable de l'État alors que la dette de Maastricht intègre également la dette non négociable (dépôts sur le compte du Trésor). Enfin, la dette de Maastricht est consolidée, alors que les données de l'AFT ne le sont pas.

### La dette en point de PIB

Dans le cadre du règlement du Conseil 3605/1993, l'Insee transmet à Eurostat chaque année avant le 1<sup>er</sup> avril le déficit et la dette publique de l'année précédente exprimés en point de PIB. Le PIB utilisé est alors le PIB annuel en données brutes. Cette mesure n'a pas de strict équivalent lors d'un trimestre courant de l'année. Un équivalent approximatif consiste à cumuler sur les quatre derniers trimestres connus la valeur du PIB trimestriel en données corrigées de variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). C'est cette approximation qui est adoptée pour fournir une estimation du montant de la dette en points de PIB en cours d'année.

## Éléments complémentaires sur la situation financière des administrations publiques

Au premier trimestre 2009, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 232,9 Mds€ (soit approximativement 63,6 % du PIB) en progression de 37,2 Mds€ par rapport au trimestre précédent. La moindre hausse par rapport à la dette brute s'explique pour l'essentiel par une progression de 20,1 Mds€ des trésoreries (consolidées) des administrations publiques et par les prêts supplémentaires accordés au secteur financier par la SFEF au premier trimestre 2009 pour un montant de 33,7 Mds€. Cette dernière opération est sans impact sur l'évolution de la dette nette car elle conduit à augmenter le passif, mais aussi l'actif des administrations publiques.

**Tableau 3 : la dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)**

	2007T4	2008T1	2008T2	2008T3	2008T4	2009T1
Ensemble des administrations publiques	1 120,6	1 140,4	1 155,8	1 178,9	1 195,8	1 232,9
dont État	899,5	918,2	935,3	960,8	995,4	1 025,1
Organismes divers d'adm. centrale	74,4	69,3	63,3	61,0	58,2	72,3
Administrations publiques locales	123,9	120,0	119,6	121,2	134,4	130,3
Administrations de sécurité sociale	22,8	32,9	37,6	35,9	7,9	5,3

Au premier trimestre 2009, la valeur des actions cotées et des titres d'OPCVM détenus par les administrations publiques s'élève à 163,6 Mds€, en diminution de 33,4 Mds€ par rapport au trimestre précédent en raison de la dégradation des marchés boursiers.

**Tableau 4 : les actions cotées et les OPCVM détenues par les administrations publiques (en Mds€)**

	2007T4	2008T1	2008T2	2008T3	2008T4	2009T1
Ensemble des administrations publiques	302,3	246,7	249,4	226,7	197,0	163,6
dont État	181,5	135,9	142,9	125,1	109,8	81,1
Organismes divers d'adm. centrale	40,0	34,9	32,7	30,5	22,6	20,7
Administrations publiques locales	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Administrations de sécurité sociale	80,0	75,1	72,9	70,2	63,8	61,0

### Encadré : de la dette au sens de Maastricht à la « dette nette » - autres actifs financiers liquides détenus par les administrations publiques

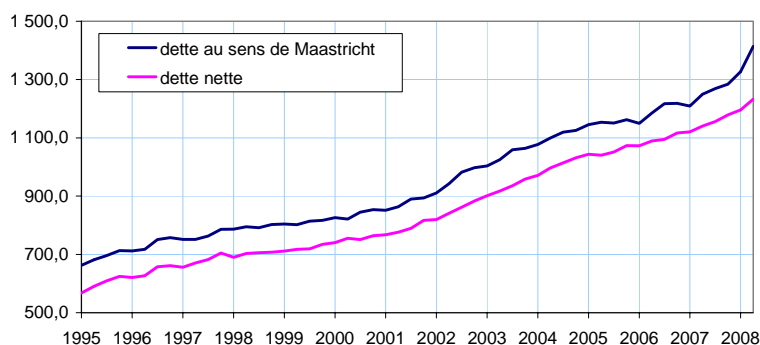
La dette au sens de Maastricht, brute, ne rend compte que d'une partie de la situation financière des administrations publiques.

Pour mieux éclairer cette situation et la soutenabilité des finances publiques, on peut mettre en regard de la dette publique notifiée, qui représente les passifs, certains actifs financiers détenus par les administrations publiques. Parmi ces actifs, on retient naturellement la trésorerie et les placements à court-terme, dont la gestion est intrinsèquement liée à celle de la dette. Dans une perspective de plus long terme, et dans un souci de symétrie eu égard au champ de la dette brute notifiée, on considère également les actifs exigibles tels que les crédits et les titres de créances négociables détenues sur des acteurs privés. Ces instruments financiers sont évalués en valeur nominale, comme la dette au sens de Maastricht.

Ainsi, partant de la dette au sens de Maastricht, on construit ici une « dette publique nette » en retranchant les dépôts (trésorerie), les crédits, et les titres de créance négociables (à leur valeur nominale) que les administrations publiques détiennent sur les autres acteurs. Pour les sous-secteurs des administrations publiques, la dette nette est construite de la même façon, en retranchant à leur contribution à la dette publique notifiée les mêmes catégories d'actifs (à l'exception des actifs détenus sur d'autres sous-secteurs des administrations publiques).

Par ailleurs, les administrations publiques détiennent également d'autres formes d'actifs financiers, liquides, qui ne sont pas retranchés à la dette brute notifiée, donc ne rentrent pas dans le périmètre de la « dette publique nette ». Ils correspondent à des actions d'entreprises cotées et à des titres d'OPCVM. La valeur de ces actifs est par nature plus volatile, car très dépendante de l'évolution des marchés boursiers.

**Dette au sens de Maastricht et dette nette**  
En Mds€



**Actions cotées et titres d'OPCVM détenus par les APU**  
En Mds€

